

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL 5 FEVRIER 2015

Etaient présents

M. MOUNIER, Maire

Mme GROUSSEAU, M. DEROUIN, M. PETITPAS, Mme GERMANT, M. ALLAIRE, Mme MORVAN, M. GERMANT, M. HELORE, Mme TINGAUD, M. PONTIF, Mme RAYNAUD, M. HAMON, Mme RICHARD, Mme ZUBA, M. MOROT, M. CHESNEAU, M. DUGAST, Mme LELOU, Mme LAPICA, M. GALLARD
Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés

Mme HEURTIN donne pouvoir à Mme GROUSSEAU	Mme BECK donne pouvoir à M DEROUIN
Mme REDOR donne pouvoir à M PETITPAS	M. SIMONET donne pouvoir à M ALLAIRE
M. DENIS donne pouvoir à Mme TINGAUD	Mme HAZARD donne pouvoir à Mme GERMANT
M. PIERRE donne pouvoir à M PONTIF	Mme OGER donne pouvoir à M CHESNEAU

Désignation du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Axel HELORE, Conseiller Municipal, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

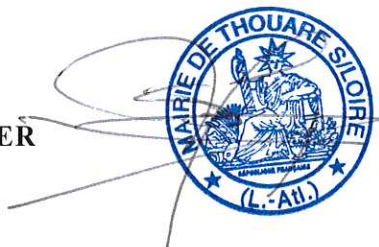
Délibération n° 01.02.15 – Abrogation de la délibération 01.12.14 en date du 1er décembre 2014 relative au règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans le cadre d'un référé en suspension, la commune est convoquée le 9 février 2015 à 9h30 devant le juge des référés du tribunal administratif de Nantes.

Afin d'éviter cette action en justice et les frais éventuellement générés, *le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, abroge la délibération 01.12.14 en date du 1^{er} décembre 2014 relative au règlement intérieur du Conseil Municipal.*

*Un amendement préalable demandant l'abrogation simultanée de la délibération 01.06.14 en date du 30 juin 2014 a été refusé avec :
23 contre et 6 pour*

Le Maire,
Serge MOUNIER



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 février 2015

L'an deux mil quinze, le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MOUNIER, Maire.

Nombre de membres :

En exercice	: 29	* <u>Date de convocation</u>	: 30 janvier 2015
Présents au CM	: 21		
Qui ont délibéré	: 29	* <u>Date d'affichage</u>	: 6 février 2015

Etaient présents

M. MOUNIER, Maire

Mme GROUSSEAU, M. DEROUIN, M. PETITPAS, Mme GERMANT, M. ALLAIRE, Mme MORVAN, M. GERMANT, M. HELORE, Mme TINGAUD, M. PONTIF, Mme RAYNAUD, M. HAMON, Mme RICHARD, Mme ZUBA, M. MOROT, M. CHESNEAU, M. DUGAST, Mme LELOU, Mme LAPICA, M. GALLARD
Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés

Mme HEURTIN donne pouvoir à Mme GROUSSEAU	Mme BECK donne pouvoir à M DEROUIN
Mme REDOR donne pouvoir à M PETITPAS	M. SIMONET donne pouvoir à M ALLAIRE
M. DENIS donne pouvoir à Mme TINGAUD	Mme HAZARD donne pouvoir à Mme GERMANT
M. PIERRE donne pouvoir à M PONTIF	Mme OGER donne pouvoir à M CHESNEAU

Désignation du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Axel HELORE, Conseiller Municipal, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 01.02.15 – Abrogation de la délibération 01.12.14 en date du 1er décembre 2014 relative au règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans le cadre d'un référé en suspension, la commune est convoquée le 9 février 2015 à 9h30 devant le juge des référés du tribunal administratif de Nantes.

Afin d'éviter cette action en justice et les frais éventuellement générés, *le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, abroge la délibération 01.12.14 en date du 1^{er} décembre 2014 relative au règlement intérieur du Conseil Municipal.*

*Un amendement préalable demandant l'abrogation simultanée de la délibération 01.06.14 en date du 30 juin 2014 a été refusé avec :
23 contre et 6 pour*

Pour extrait certifié conforme,
A Thouaré-sur-Loire, 5 février 2015

Le Maire,

Serge MOUNIER

